

MÉTIER S DE LA BANQUE

Les déontologues, boucliers de l'éthique

Qu'il s'agisse des actes récents de terrorisme, du krach des valeurs internet ou des préoccupations plus actuelles sur le blanchiment d'argent, tous pointent du doigt, à l'intention des directions et des salariés des banques, les «bonnes conduites» et le respect de l'éthique au sein des institutions financières. Des règles du jeu que les déontologues, une profession très jeune, veillent à faire respecter.

LES INTÉRÊTS DES CLIENTS DES banques et l'intégrité du marché sont-ils bien respectés ? Les opérations financières sont-elles menées en toute transparence ? Qui sont les clients avec lesquels les établissements financiers traitent ? Voici un aperçu des questions que les déontologues ou les «compliance» au sens anglo-saxon du terme, se posent quotidiennement dans les banques, car elles mettent chaque jour en jeu le fonctionnement et la réputation du monde bancaire.

DES CODES DE DÉONTOLOGIE DE PLUS EN PLUS PRÉCIS

En 1998, le règlement général du Conseil des marchés financiers (CMF) impose la présence des déontologues dans les banques. Depuis, la réglementation n'a cessé de se préciser sous l'effet de la mondialisation des marchés et la sophistication croissante des opérations financières. Sans compter certaines grandes affaires, qui généralement apportent leur lot de nouveaux verrous de sécurité. «Depuis les événements du 11 septembre, les banques qui travaillent aux Etats-Unis ont l'obligation de déclarer

qu'elles ne travaillent pas avec des "shells bank", des banques sans présence physique qui peuvent servir à blanchir de l'argent», remarque Yves Caplain, directeur de la déontologie au Crédit agricole Indosuez. Une mesure qui vient renforcer ce qui est, depuis des années, un grand leitmotiv des régulateurs : la connaissance précise des clients. Cette démarche que la banque de détail connaît bien est un chantier complexe pour la banque d'investissement, dont le travail de suivi et de documentation se traduira par des coûts importants.

Cette évolution est aussi le reflet du processus d'adaptation des réglementations, liée en grande

partie aux nécessités d'harmoniser les règles de bonne conduite européennes, mais aussi d'étendre les règles de déontologie à des champs qui jusqu'ici n'étaient pas couverts. «La déontologie aborde de nouveaux secteurs par souci de protection du consommateur, et parce que les produits deviennent de plus en plus techniques. Nous devons améliorer la transparence des informations pour une meilleure compréhension des produits et des commissions que nous facturons au client», précise Bernard Vibert, responsable de la déontologie du Crédit lyonnais. Dans un autre domaine, l'analyse financière devrait très prochainement connaître son nouveau code de bonne conduite.

Ces nouvelles règles, comme celles qui sont en cours de réflexion autour des introductions en bourses ou des OPA, se discutent en ce moment au sein de différents groupes de travail, constitués autour de l'ensemble des déontologues de la place, de la Commission des opérations de bourse et du CMF. «Les règles de bonne conduite édictées par

YVES CAPLAIN

Directeur de la déontologie

Crédit agricole Indosuez



“Depuis le 11 septembre, les banques qui travaillent aux Etats-Unis ont l'obligation de déclarer qu'elles ne travaillent pas avec des "shells bank".”

le CMF imposent un ensemble de principes et d'objectifs à atteindre ; après, les moyens à mettre en œuvre sont laissés à l'appréciation des déontologues de chaque établissement», souligne Michel Karlin, chargé de mission de cet organisme.

LE DÉONTOLOGUE,
ORGANISATEUR ET ARBITRE
DES BONNES PRATIQUES

C'est donc au déontologue que revient la charge de veiller à ce que les opérations soient conduites en conformité avec la réglementation. Mais avant toute chose, la règle d'or est l'indépendance de ces professionnels et le fait qu'ils ne soient liés à aucune direction opérationnelle. Tous en réfèrent directement à la direction générale et/ou au secrétariat général de la banque. Et ils sont ainsi très proches de l'inspection générale et des services juridiques.

Ils décident de la mise en place des règles de fonctionnement, proposent un système pour que les règles de déontologie soient appliquées dans chaque ligne métier. «Derrière cette démarche, il y a un risque d'image et de réputation à gé-

rer. C'est ici que se situe la vraie valeur ajoutée du déontologue», note Bernard Vibert. Ainsi pour écarter les risques de délit d'initié, le déontologue érige ces fameuses «Murs de Chine» qui canalisent la circulation des informations. Ou se transforme en juge suprême des informations jugées «sensibles» et qu'un département pourra échanger avec un autre. Une banque universelle peut-elle faire des fusions-acquisitions tout en ayant, à proximité, des services de recherche ou des brokers ? Oui, si elle impose des règles strictes de circulation de l'information. Certains secteurs sont strictement cantonnés, comme le trading pour compte propre qui, en aucun cas, ne doit recevoir de l'information privilégiée. Quant à la recherche et les relations avec les

investisseurs, ils ne peuvent recevoir de l'information privilégiée que dans un cadre strict et régulé.

Dans ce travail de canalisation de l'information, le déontologue est aussi là pour détecter les conflits d'intérêt potentiels entre les différentes activités de la

BERNARD VIBERT

Responsable de la déontologie

Crédit lyonnais



“ Il y a tout un risque d'image et de réputation à gérer. C'est ici que se situe la vraie valeur ajoutée d'un déontologue. ”

banque. Or, pour affiner l'observation du cheminement de l'information, il dispose souvent d'outils de base de données qui lui permettent de suivre dans les moindres détails, pour chaque ligne de métier, les personnes initiées dans telle ou tel-

Un métier qui se professionnalise

A lors que le rôle de déontologue de banque a longtemps été une activité à «mi-temps», exercée par des professionnels qui avaient souvent une autre activité, la complexification des règles de bonne conduite a amené le métier à s'affirmer davantage, mais aussi à se spécialiser. Aujourd'hui, les futurs déontologues passent un examen organisé par le CMF qui leur délivre une carte professionnelle. «Chaque année, 130 cartes supplémentaires nous sont demandées par les banques», précise Michel Karlin, chargé de mission au CMF. Ces métiers sont exercés par des professionnels qui ont une très bonne connaissance de la banque. Ils ont souvent été, auparavant, à la tête des départements d'analyse financière, de gestion pour compte de tiers, ou de financements spécialisés. Et le passage par l'inspection générale est leur dénominateur le plus commun.

MICHEL KARLIN
Chargé de mission
CMF



«Chaque année, 130 cartes supplémentaires de déontologues nous sont demandées par les banques.»

le opération, et de prévenir des risques de conflit d'intérêt. «Une fois, la Security exchange commission aux Etats-Unis m'a

demandé quel jour et à quelle heure telle et telle personne avaient été initiées. J'ai compris qu'il fallait vraiment tout suivre dans le détail», se rappelle un déontologue.

VEILLER AU PERSONNEL SENSIBLE

Ce suivi scrupuleux de l'information est également valable pour les opérations que le personnel de la banque pourrait mener pour son compte personnel. «Nous disposons d'une liste de personnel "sensible" qui correspond grosso modo à tout le personnel du front-office, ceux qui font du conseil aux entreprises ou de la gestion pour compte de tiers : ils sont tenus de nous déclarer leur compte. Lorsque ces personnes choisissent de gérer leur compte elles-mêmes, je suis au

jour le jour le reporting de leurs opérations», explique Yves Caplain du Crédit agricole Indosuez. Pour effectuer les suivis, le déontologue «groupe» dispose sur le terrain de relais avec des déontologues spécialisés pour chaque ligne métier, et souvent par fi-

PIERRE JOLAIN
Responsable de la déontologie
CCF



«Notre mission est d'informer les salariés sur le contenu des règles de bonne conduite, mais aussi de les aider à trouver des solutions conformes à ces principes.»

liales. Certains correspondants sont souvent des responsables du contrôle interne.

Si les déontologues suivent pas à pas certaines opérations, ils ne veulent surtout pas qu'on associe leur rôle à celui d'un grand gendarme qui n'est là que pour traquer les faux-pas. «Notre mission est d'informer les salariés sur le contenu des règles, mais aussi de les aider à trouver des solutions conformes aux règles de bonne conduite. Cette mission implique aussi des actions de formation adaptées aux risques déontologiques de chaque activité», précise Pierre Jolain, responsable de la déontologie au CCF.

DANS LA BANQUE DE DÉTAIL AUSSI

Aujourd'hui, en France, plus de 90 % des déontologues exercent leur métier dans la banque d'investissement. Mais cela ne dispense pas le réseau d'avoir ses propres principes de déontologie. Dans la banque de détail, la déontologie concerne souvent la bonne information des clients. «Il faut veiller à ce que la vente de certains produits soit accompagnée d'une documentation précise qui mette en garde les clients sur les risques des produits», souligne Pierre Jolain. Dans de nombreuses banques, des campagnes de sensibilisation ont été menées pour aider le personnel des agences à détecter des opérations anormales concernant les popula-

tions «sensibles», notamment les personnes âgées. «On s'est aperçu, en analysant les comptes de personnes de plus de 80 ans, que certaines d'entre-elles pouvaient être manipulées par des tiers. Notre devoir est, ici, de prévenir le Procureur de la République». ■

Quitterie de Fommervault